

Communiqué de presse  
Paris, octobre 2025

## Plus de 9 Français sur 10 favorables à la mise en place de la consigne et prêts au changement

D'après un sondage CSA exclusif réalisé pour Citeo, les Français plébiscitent massivement la consigne comme solution pour lutter contre la pollution plastique et réduire la production de déchets. 93 % d'entre eux se déclarent favorables au développement de ce système jugé efficace, bénéfique et familier.

### LA CONSIGNE, UNE SOLUTION ÉVIDENTE POUR LES FRANÇAIS...

À l'heure où nous relançons le réemploi, nous avons interrogé les Français afin de comprendre leur position concernant la consigne de leurs emballages de boissons. Leur réponse est sans équivoque : ils y sont favorables.

- **94 % des Français ont déjà entendu parler de la consigne** et 3 Français sur 4 savent précisément comment le système fonctionne. La consigne est perçue comme un système de bon sens, familier et qui a fait ses preuves.
- **93% des Français déclarent être en faveur de la consigne pour réemploi et 92% sont en faveur de la consigne pour recyclage.**
- La consigne bénéficie par ailleurs d'une **adhésion très locale** : plus de 9 Français sur 10 souhaitent sa mise en place à proximité de chez eux.

### ...PLÉBISCITÉE POUR SES BÉNÉFICES RECONNUS

Les Français associent à la consigne de multiples avantages :

- Efficace pour **améliorer le réemploi et le recyclage** (95 %).
- Capable de **diminuer la présence de plastiques dans les sols et les océans** (89 %).
- Efficace pour **limiter les déchets abandonnés** (88%).
- Bénéfique pour **l'emploi** (85 %).
- **Facile** à mettre en œuvre (75 %).

**Et ils sont prêts à passer à l'action : 93 % se disent disposés à rapporter leurs emballages consignés,** et 83 % sont favorables à rendre obligatoire la consigne des bouteilles en plastique (seulement 16 % y sont opposés).

### LES CLÉS POUR UN PASSAGE RÉUSSI À LA CONSIGNE

Au travers de l'enquête, plusieurs conditions sont mises en avant pour la réussite du déploiement de la consigne. La facilité d'accès aux lieux de retour constitue l'enjeu majeur, avec 56% des répondants souhaitant des **points de collecte facilement repérables et accessibles**.

L'aspect financier joue également un rôle déterminant, puisque **47% attendent une compensation suffisamment incitative**. Un tiers des Français souligne l'importance d'avoir la certitude que les emballages rapportés seront bien réemployés ou recyclé.

56% des Français perçoivent tout de même la consigne comme contraignante pour le consommateur.

## LA CONSIGNE : UN GESTE SIMPLE, DEUX SOLUTIONS COMPLÉMENTAIRES

La consigne est une somme d'argent que le consommateur paye en plus du prix d'un produit emballé et qui lui est restituée lorsqu'il rapporte l'emballage. On distingue deux alternatives possibles :

1. **La consigne pour réemploi** : elle concerne majoritairement les bouteilles en verre que le consommateur rapporte au magasin. Celles-ci sont ensuite lavées puis réemployées.
2. **La consigne pour recyclage** qui concerne les canettes en aluminium et les bouteilles PET. Une fois retournées, elles sont triées et recyclées.

La consigne pour réemploi et la consigne pour recyclage sont les **deux volets d'un même système qui repose sur un geste simple et unique pour le consommateur** : celui de rapporter son emballage consigné, quel que soit le contenant de boisson.

Même si la pédagogie reste nécessaire, **63 % des Français déclarent savoir faire la différence entre les deux solutions. Ils associent à chacune d'entre elles les bons bénéfices et les bons usages** : pour 90% des Français, ce sont les bouteilles plastiques qui doivent être consignées pour recyclage. Le réemploi des bouteilles en plastique convainc moins (74%) – le réemploi étant davantage perçu pour les bouteilles en verre (94%).

## LES FRANÇAIS SONT PRÊTS À FAIRE RENTRER LA CONSIGNE DANS LEUR QUOTIDIEN

Alors que la France occupe l'avant-dernière place européenne pour le recyclage des emballages plastiques, **Citeo appelle à la mise en œuvre de la consigne pour atteindre les objectifs 3R : Réduction, Réemploi et Recyclage**. Cette consigne mixte couplerait :

1. **La poursuite progressive du déploiement de la consigne pour réemploi**, pour laquelle Citeo agit déjà aux côtés des entreprises et des collectivités avec 375 projets accompagnés sur tout le territoire en 2023 et 2024 grâce à l'appel à projets "Encore plus de Réemploi" pour une enveloppe de 85 millions d'euros, sur tous les secteurs (boisson, alimentaire, cosmétique etc). En témoigne le dernier projet d'ampleur de Citeo : l'expérimentation REUSE, lancée dans 4 régions pionnières (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire, et Hauts de France). Avec la mobilisation des industriels, distributeurs et opérateurs, 16 millions de consommateurs ont accès à une nouvelle offre de consommation, 55 millions de bouteilles seront mises sur le marché en 18 mois. Ce dispositif permet aux consommateurs d'adopter un système vertueux de réemploi, réduisant les déchets tout en simplifiant les usages.
2. **L'anticipation de la réglementation européenne qui rendra obligatoire, à partir du 1er janvier 2029, la consigne pour recyclage des bouteilles PET et canettes**. L'expérience européenne montre l'efficacité de ce système : les seuls pays qui atteignent des performances de collecte supérieures à 90% ont mis en place la consigne.

Ces solutions sont efficaces et les niveaux d'adhésion mesurés sont très élevés. Elles viendraient en complément d'autres leviers nécessaires que sont par exemple la réduction des emballages, la généralisation d'un dispositif de tri hors foyer pour répondre notamment aux enjeux de la consommation nomade et le principe d'une tarification incitative pour les collectivités qui le souhaiteraient. L'écologie, la réduction des déchets, la lutte contre la



EMBALLAGES  
MÉNAGERS ET PAPIERS

ENSEMBLE,  
FAISONS BOUGER  
LES LIGNES

---

pollution plastique restent des sujets importants pour les Français. Alors, ensemble, faisons bouger les lignes.

**A propos de Citeo**

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 67 % des emballages ménagers et 63 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

**Contacts presse**

Marie Moirand- [citeo@havas.com](mailto:citeo@havas.com) – 06 07 03 60 74  
Inès Descamps - [citeo@havas.com](mailto:citeo@havas.com) – 07 86 18 65 93